

châtimens les plus sévères & d'user des rigueurs les plus outrées envers ceux qui étoient sous ses ordres; ce qu'il faisoit le plus souvent sous de légers prétextes, & plutôt pour satisfaire son caprice & la dureté de son caractère, que par aucunes raisons solides ou légitimes.

IV. Que la grande quantité d'armes qu'il a fait transporter en Esclavonie, sous prétexte d'y armer un nouveau Corps de Pandoures, & les intelligences qu'il avoit pratiquées dans ce pays-là, joint aux indices que la Cour a reçus, servent à vérifier les présomptions touchant une prochaine révolte qu'il auroit suscitée, ou du moins fomentée dans la même Province.

V. Que ç'a été sans doute pour exécuter ce dessein plus sûrement, & pour n'avoir plus aucun intérêt dans les Etats de l'Impératrice-Reine, qu'il a fait passer secrètement à Venise & en Suisse, des sommes si considérables, provenant du fruit de ses pillages & de ses extorsions; & qu'il a senti lui-même combien sa conduite devenoit odieuse, puisqu'ayant fait dernièrement un voyage en Esclavonie, il ne fut occupé à son retour qu'à disposer toutes choses pour disparaître subitement; en sorte qu'il comptoit de partir de Vienne dans un très-court espace de tems, lorsque S. M. Imp. donna ordre de l'arrêter, & d'examiner sa conduite.

Un article s'étend aussi sur le viol & d'autres excès de la même nature; il fait horreur: Et à tout ceci est joint un Mémoire très-fort venu de la Cour de Berlin à la charge du même Mr. Trenck. L'Impératrice, à qui rapport du tout a été fait, ne veut plus en aucune manière entendre parler en sa faveur. Elle l'a déclaré, & qu'elle vouloit laisser un libre cours à la justice. Le Baton de Trenck est reserré très-étroitement depuis ce qui
est